

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 30/08/2024	L'an deux mille vingt-quatre, le cinq septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.
Date d'affichage : 30/08/2024	
Nbre de conseillers :	
En exercice : 14	
Présents : 8	
Votants : 13	Étaient présents Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Christian LAN, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Anthony PRUNIER.

Absents excusés :

Mr Boris BOYAVAL donne pouvoir à Mr Christian LAN
Mr Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH
Mr Michel LÉBOUC donne pourvoir à Mr Didier PETITPAS
Mr Nicolas MARTINAIS donne pouvoir à Mr André PHILIPOT
Mme Sylvie COUPE donne pouvoir à Mme Stéphanie GARNIER
Mr Patrick DEMARQUET

N°103- 2024

Validation de l'actualisation de l'estimation des travaux dans le cadre de l'opération Aménagement Arrêt Bus

Monsieur le Maire présente l'actualisation de l'estimation des travaux dans le cadre de l'aménagement de voirie et arrêts de bus.

Le cabinet TECAM a présenté plusieurs propositions concernant le lot n°1 lors de l'actualisation. Ce lot n°1 avait été retenu en 2022 (délibération n°159-2022).

Aujourd'hui, suite à l'actualisation du marché, l'entreprise STPO propose une tranche ferme ainsi qu'une tranche optionnelle.

Le marché avec la tranche ferme, s'élève à 102 289.90 € HT.
Avec la tranche optionnelle, le marché s'élève à 133 289.90 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** le marché de l'entreprise STPO pour un montant de 102 289.90 €. Cette dépense sera imputée à l'opération 116 « Aménagement pour transport en commun ».
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.



Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le